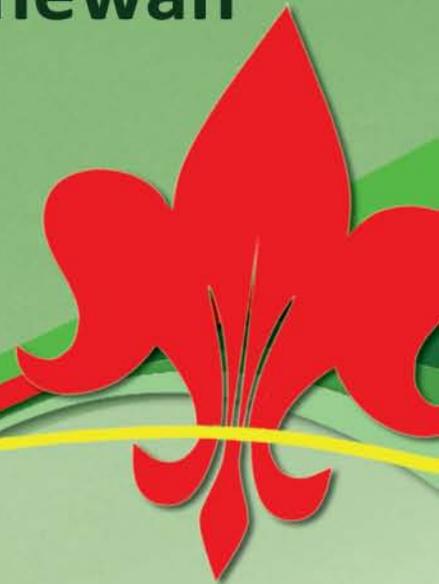


Rapport du

Comité consultatif en matière d'affaires francophones

Gouvernement de la Saskatchewan



Décembre 2010

Programmes de français langue seconde

Lettre d'accompagnement

L'honorable Donna Harpauer
Secrétaire provinciale

Madame la Ministre,

Pour faire suite à notre rencontre du 26 février 2010 à Regina, j'ai aujourd'hui le plaisir de vous présenter le cinquième rapport du Comité consultatif du secrétaire provincial en matière d'affaires francophones.

Sous le thème de l'éducation et de la petite enfance, nous avons réuni des hauts fonctionnaires du ministère de l'Éducation. Le Comité a également rencontré des représentants du conseil scolaire francophone de la Saskatchewan de même que des représentants des associations provinciales de parents qui s'intéressent aux programmes francophones et d'immersion dans notre province.

Un rapport initial faisant état des réalités de l'éducation fransaskoise a été publié en juin 2010. De plus, à la réunion de février, le Comité a entendu un exposé convaincant à propos des programmes de français langue seconde en Saskatchewan. De nombreux parents souhaitent que leurs enfants soient capables de communiquer, d'apprendre et de poursuivre une carrière dans les deux langues officielles.

La croissance et le dynamisme de ce secteur, qui redéfinit la communauté fransaskoise à plusieurs égards, ne peuvent être ignorés.

Nous voulions au départ traiter des programmes d'éducation fransaskoise et des programmes de français langue seconde dans le même rapport. En rédigeant ce document toutefois, nous nous sommes rendu compte que bien que ces deux sujets se recoupaient en plusieurs points, il aurait été impossible de leur rendre justice en tentant de faire des rapprochements là où il n'y en avait pas.

Au nom des membres du Comité, je suis heureux de vous présenter certaines recommandations visant à appuyer les programmes de français langue seconde en Saskatchewan.

Je vous prie d'accepter, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



René Carpentier
Président du Comité consultatif

Décembre 2010

Comité consultatif en matière d'affaires francophones
Décembre 2010



Résumé

Vers une main-d'œuvre plus diversifiée

Les programmes de français langue seconde existent en Saskatchewan depuis plus de 40 ans, et il y a plusieurs façons d'apprendre le français comme langue seconde dans les écoles de la Saskatchewan. En effet, les programmes d'immersion, de français de base, de français intensif et de français enrichi, dont les élèves peuvent bénéficier à divers niveaux scolaires, sont autant de façons de s'initier à l'étude de la langue française. D'ailleurs, les avantages liés à l'apprentissage d'une deuxième langue sont aussi variés que les programmes offerts aujourd'hui.

L'étude *Impact of Second Language Education* réalisée par le gouvernement de l'Alberta fait état de recherches qui soulignent l'influence de l'apprentissage d'une langue seconde sur le potentiel intellectuel, le rendement scolaire, les compétences en langue maternelle, le civisme et l'économie. Bon nombre d'études ont par ailleurs montré que les élèves qui apprennent une langue seconde obtiennent souvent de meilleurs résultats aux tests verbaux et non verbaux que leurs camarades qui ne maîtrisent qu'une seule langue. Bref, les avantages de l'apprentissage d'une langue seconde ne se résument pas au simple fait de pouvoir parler une autre langue.

Cette situation est assurément profitable pour la Saskatchewan. Il est donc important d'encourager et d'appuyer les élèves qui font l'effort d'apprendre une deuxième ou même une troisième langue en continuant d'élaborer les meilleurs programmes et outils pour les écoles de la province.

Recommandations

1. Que le ministère de l'Éducation trouve des moyens d'encourager les divisions scolaires à offrir des programmes de français langue seconde dans un plus grand nombre de communautés de la province.
2. Que le ministère de l'Éducation encourage l'embauche d'employés bilingues pour appuyer la mise en œuvre des services de soutien pour les élèves des programmes de français langue seconde.
3. Que le ministère de l'Éducation crée et distribue des outils d'information contenant des renseignements pertinents à l'intention des parents pour que ceux-ci puissent faire des choix éclairés relativement aux options de français langue seconde.
4. Que le ministère de l'Éducation poursuive l'élaboration de lignes directrices internes sur la traduction afin d'accroître le nombre de programmes en français qui sont offerts aux élèves des programmes de français langue seconde du niveau secondaire.
5. Que les ministères de l'Éducation, et de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et de l'Immigration encouragent les établissements d'enseignement supérieur à mettre sur pied davantage de programmes de formation en français, notamment dans les domaines du développement de la petite enfance et de l'éducation.



Mandat du Comité

Conseiller la secrétaire provinciale dans son rôle de ministre responsable des Affaires francophones par l'examen et l'analyse de programmes et politiques, afin d'encadrer la mise en œuvre de la Politique de services en langue française de la Saskatchewan.

Objectif de la réunion

L'objectif de la quatrième réunion du Comité est de trouver des façons d'atteindre les objectifs définis par les intervenants de la communauté francophone pendant la consultation initiale menée à l'été 2009.

La réunion a permis d'explorer les thèmes de l'**éducation de la maternelle à la douzième année** et des **services à la petite enfance**, deux questions fondamentales aux yeux de presque tous les groupes de la communauté francophone de la province.

Programmes de français langue seconde

Survol historique

L'éducation publique de langue française a été illégale aux termes des lois provinciales pendant presque 60 ans, du début des années 1900 jusqu'à la fin des années 1960. Mis à part une courte période entre 1918 et 1931 où les élèves avaient droit à une heure d'enseignement en français par jour, l'anglais était, selon la loi, la langue d'enseignement de notre province.

Dans les années 1960, des programmes d'immersion ont été mis en place sous la tutelle des conseils scolaires anglophones. Ces programmes visaient à enseigner le français à des enfants dont la langue maternelle était l'anglais dans différentes matières. En 1968, la Saskatchewan est devenue la deuxième province, après le Québec, à doter son système public d'un programme d'immersion française pour les non-francophones.

Depuis, la demande pour les programmes d'immersion n'a cessé de croître et pendant les années 1970 et 1980, de plus en plus de Canadiens ont pris conscience du succès de cette approche pédagogique. À son apogée en 1992, 12 882 élèves étaient inscrits dans les programmes d'immersion française en Saskatchewan, soit une augmentation de près de 1 600 % par rapport à 1971-1972, alors que 831 élèves étaient inscrits aux programmes.

Au cours des années 1990, les compressions budgétaires et la réévaluation des priorités du système d'éducation ont donné lieu à la restructuration, à la fusion et même à l'annulation de plusieurs programmes de français de base par les conseils scolaires, qui souhaitaient réduire les dépenses. La disponibilité et l'accessibilité des programmes de français langue seconde ont donc diminué. La croissance rapide des programmes d'immersion et de français de base observée dans les années 1970 et 1980 a décliné,



et au cours des années 1990, le nombre d'inscriptions a diminué avant de se stabiliser. Même si la demande est demeurée constante, les perceptions et l'acceptation de certains ont changé et les élèves ont vu une diminution de l'offre des programmes de français langue seconde.

En 2003, le gouvernement fédéral a publié le *Plan d'action fédéral pour les langues officielles*, qui faisait état de la chute du taux de bilinguisme chez les jeunes et de la pénurie de professeurs de français langue seconde qualifiés. Nous avons alors assisté à la naissance de nouveaux modèles d'enseignement du français de base, comme les programmes de français intensifs ou enrichis.

Depuis 2006-2007, le nombre d'élèves inscrits dans les programmes d'immersion française est en progression constante. En 2009-2010, environ 10 000 élèves étaient inscrits dans des programmes d'immersion française en Saskatchewan, et 45 000 étaient inscrits dans les divers programmes de français de base. Grosso modo, c'est environ 32,2 % des élèves de la province.

Plusieurs familles croient que la maîtrise de la langue française s'avérera essentielle pour leurs enfants dans les années à venir. Tous ces enfants contribueront de différentes façons à notre communauté et à notre culture francophones, ce qui aura un effet positif sur l'ensemble de la province. Notre devise, « Nos origines multiples, notre force », résume bien cette réalité.

Prestation de services en langue française par le ministère de l'Éducation

L'accès aux programmes d'immersion française en Saskatchewan a été garanti aux termes de la *Loi de 1986 sur l'éducation*, puis renforcé en 1995. Les groupes de parents et de tuteurs de 15 élèves ou plus peuvent demander un programme d'immersion auprès du conseil scolaire de n'importe quelle division scolaire, lequel devra réunir les ressources nécessaires et mettre en place une structure administrative dès l'année suivante afin d'offrir le programme (*Loi de 1995 sur l'éducation*). Toutefois, la décision d'offrir des programmes de français de base appartient à chaque conseil scolaire.

Le rôle de la Direction de l'éducation française du ministère de l'Éducation est notamment d'appuyer les divisions scolaires dans l'élaboration des programmes d'immersion et de français de base. En Saskatchewan, aucun niveau scolaire n'a d'exigences en matière de langue seconde. L'offre de programmes d'immersion dépend donc des demandes formulées par les parents, et l'offre de programmes de français de base, de la volonté de chaque conseil scolaire.

Accès inéquitable à l'enseignement des langues officielles

Malgré 40 années de succès et d'appui de la part du gouvernement, l'accessibilité inégale continue d'être un problème pour les programmes de français langue seconde.



Les inscriptions sont limitées par :

- Le fait que les politiques provinciales ne garantissent pas explicitement l'accès à l'enseignement du français langue seconde.
- Une pénurie de professionnels possédant les compétences en français nécessaires pour offrir une variété de programmes plus intéressants aux élèves des programmes d'immersion.
- Un nombre insuffisant de services de soutien en français pour que nous puissions offrir des services spéciaux aux élèves des programmes d'immersion française qui ont des difficultés à l'école. Les élèves doivent donc souvent quitter les programmes d'immersion pour se prévaloir des services de soutien.
- La diminution globale du nombre d'élèves a eu une incidence sur la capacité à offrir des programmes. Les enfants n'ont pas tous accès aux programmes de français langue seconde à cause de leur situation géographique.

Recommandation n° 1

Que le ministère de l'Éducation trouve des moyens d'encourager les divisions scolaires à offrir des programmes de français langue seconde dans un plus grand nombre de communautés de la province.

Recommandation n° 2

Que le ministère de l'Éducation encourage l'embauche d'employés bilingues pour appuyer la mise en œuvre des services de soutien pour les élèves des programmes de français langue seconde.

Difficultés liées aux inscriptions et à la conservation des effectifs

Les programmes de français langue seconde connaissent aussi des difficultés en ce qui a trait au recrutement et à la conservation des effectifs (élèves et professeurs). Les parents et les élèves manquent de renseignements factuels et incitatifs faisant état des attentes quant aux niveaux de maîtrise du français pour les divers programmes de français langue seconde, ce qui a un effet négatif sur les inscriptions. Lorsqu'ils peuvent compter sur le soutien et les ressources appropriées, tous les élèves peuvent réussir dans les programmes de français langue seconde.

La diminution des effectifs dans les programmes d'immersion lors de la transition entre le primaire et le secondaire constitue aussi un problème. La diminution des effectifs dans les programmes de français de base offerts au secondaire peut parfois atteindre 95 %. Il est essentiel de renverser cette tendance en prenant les mesures suivantes :

- Veiller à ce que les séances d'orientation visant à préparer les élèves qui entrent à l'école secondaire fassent la promotion de l'offre des programmes de français langue seconde.



- Veiller à ce que les programmes d'immersion au secondaire proposent des choix de cours intéressants. Le manque d'options a été une plainte souvent formulée par les élèves dans le passé.
- Améliorer les programmes de français de base pour combler les attentes des élèves en ce qui a trait à l'apprentissage du français.

Recommandation n° 3

Que le ministère de l'Éducation crée et distribue des outils d'information contenant des renseignements pertinents à l'intention des parents pour que ceux-ci puissent faire des choix éclairés relativement aux options de français langue seconde.

Recommandation n° 4

Que le ministère de l'Éducation poursuive l'élaboration de lignes directrices internes sur la traduction afin d'accroître le nombre de programmes en français qui sont offerts aux élèves des programmes de français langue seconde du niveau secondaire.

Immigration et migration interprovinciale

L'augmentation du nombre de familles immigrantes et réfugiées en Saskatchewan pose des défis importants en matière d'inclusion des nouveaux arrivants. Toutefois, cette situation ouvre la voie à de nouvelles possibilités, car ces familles, sachant que le Canada est un pays bilingue, peuvent s'attendre à ce que les deux langues y soient enseignées.

Le système d'éducation de la province doit s'assurer que leurs besoins uniques soient comblés tout en offrant des programmes de langue seconde de qualité et pleinement accessibles.

Perspectives postsecondaires limitées

La majorité des élèves au Canada entreprennent des études supérieures. Bon nombre d'entre eux appuient fortement la dualité linguistique et sont motivés à améliorer leurs compétences en français, car ils sont convaincus que la connaissance des deux langues officielles du Canada leur permettra d'accroître leurs perspectives d'emploi.

Cependant, on doit offrir aux finissants des programmes de français langue seconde davantage d'occasions de mettre en pratique et de perfectionner leurs compétences en français dans le cadre d'une formation postsecondaire ou d'un emploi.

Ces étudiants doivent aussi être encouragés à envisager une carrière en enseignement du français langue seconde et en développement de la petite enfance en français pour pallier la pénurie d'enseignants et d'éducateurs qualifiés et compétents dans les



garderies, les classes de prématernelle et les programmes de français de base et d'immersion.

Prenons le programme de Baccalauréat en éducation (le Bac) de l'Université de Regina. On pourrait par exemple prévoir des dispositions pour les étudiants qui feraient des enseignants exceptionnels, mais qui auraient besoin de temps pour parfaire leurs compétences en langue française. On pourrait penser à un programme de quatre ans pour certains, ou de cinq ans pour d'autres qui ont besoin d'une formation linguistique supplémentaire.

De plus, une entente entre le SIAST et le Service francsaskois de formation aux adultes (SEFFA) n'a pas été renouvelée, ce qui empêche les étudiants qui souhaitent devenir éducateurs ou éducatrices de la petite enfance d'étudier en français en Saskatchewan.

Il est important d'offrir les formations et le soutien dont ont besoin les élèves si on veut former et retenir les enseignants et les élèves.

Recommandation n° 5

Que les ministères de l'Éducation, et de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et de l'Immigration encouragent les établissements d'enseignement supérieur à mettre sur pied davantage de programmes de formation en français, notamment dans les domaines du développement de la petite enfance et de l'éducation.

L'apprentissage de la langue française n'est pas seulement important pour ceux qui désirent faire carrière dans l'enseignement. De plus en plus d'emplois exigent l'interaction avec des personnes qui s'expriment dans d'autres langues. Non seulement nos élèves tireront profit de la capacité de communiquer dans une autre langue, mais ils auront un atout important pour atteindre leurs buts de carrière professionnels et personnels. N'oublions pas que lorsque nos élèves réussissent, nous réussissons aussi.



Prochaines réunions

Nommés pour une période de trois ans, les membres du Comité se réuniront trois fois par année jusqu'au printemps 2011, après quoi leur mandat sera revu. La prochaine réunion aura lieu le 11 février 2011.

Le Comité compte produire un rapport semblable pour chacune des réunions thématiques, lequel contiendra des recommandations à la secrétaire provinciale.



BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL
Comité consultatif en matière d'affaires francophones
LISTE DES MEMBRES

René Carpentier, président

M. Carpentier, un entrepreneur, est associé directeur général au sein d'un groupe de consultation et de gestion de projets à Regina. Pendant plusieurs années, il a œuvré au sein d'organismes francophones régionaux et provinciaux, siégeant notamment au Conseil de la coopération de la Saskatchewan. Il s'agit de son premier mandat à la présidence du Comité.

Michel Dubé, membre d'office

Originaire de Prince Albert, M. Dubé a travaillé dans les domaines du journalisme et du développement communautaire, et a contribué à la mise sur pied de la structure de gouvernance des écoles francophones. Cet entrepreneur a été élu représentant communautaire de la région de Prince Albert à l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) en 1999, association qu'il a présidé de 2006 à 2010.

Laurette Lefol

M^{me} Lefol est née et a grandi en Saskatchewan et elle est active dans sa communauté de Saskatoon. Détentrice du titre de comptable en management accréditée, M^{me} Lefol possède aussi des compétences en ressources humaines et en gestion, et elle est bien connue dans le milieu des organismes sans but lucratif.

David Lawlor

Musicien et compositeur passé maître des arrangements musicaux et de l'utilisation du multimédia, M. Lawlor est bien connu sur la scène culturelle provinciale, nationale et même internationale. Il est professeur de français langue seconde à l'Université de Regina et s'intéresse particulièrement à l'élaboration et à l'enseignement de cours sur Internet.

Jean Nepo Murwanashyaka

M. Murwanashyaka a vécu dans plusieurs pays et régions avant de venir s'établir à Saskatoon. Travaillant au sein d'une firme d'ingénieurs du secteur minier, il a acquis des connaissances et une expertise en gestion de projets, en génie des procédés et en analyse de problèmes. M. Murwanashyaka est aussi très actif au sein de la communauté franco-africaine de Saskatoon.



André Nogue

Après avoir grandi dans le milieu rural de la Saskatchewan, M. Nogue a fait carrière dans la fonction publique fédérale, ce qui lui a permis d'acquérir une solide expertise dans le domaine de la gestion des programmes sur les langues officielles. Il connaît très bien la communauté fransaskoise, ses besoins et les enjeux auxquels elle est confrontée. Maintenant retraité, M. Nogue habite à Regina.

Claudia Poirier

Native du sud-est de la Saskatchewan, M^{me} Poirier dirige une entreprise agricole avec son mari. Préoccupée par l'éducation de ses enfants, elle s'est impliquée très tôt dans la gestion scolaire, d'abord au sein du conseil scolaire de son quartier et plus tard au sein du Conseil scolaire fransaskois de Bellegarde et du Conseil scolaire provincial. Ajoutons qu'elle a reçu la Médaille du centenaire de la Saskatchewan en 2006.

Joselle Stringer

M^{me} Stringer, qui est originaire de Gravelbourg, a travaillé dans les secteurs du développement communautaire et du tourisme dans le sud de la Saskatchewan. Propriétaire d'un centre de conditionnement physique, elle a appris plusieurs langues, dont l'espagnol. M^{me} Stringer travaille actuellement dans le milieu de la culture à Regina et est très active dans sa communauté.

